



**CONFÉRENCE**

---

# **LE DROIT DES BREVETS EN FRANCE ET EN EUROPE**

---

**Mercredi 17 octobre 2018  
Cabinet August Debouzy,  
8 avenue de Messine, Paris 8ème**

*La conférence sera suivie de la remise des diplômes du  
CEIPI*

*Plus d'informations à venir sur  
[www.institutboufflers.org](http://www.institutboufflers.org)*

## 09h00 – Accueil

### 09h30 – Allocution introductive

**Benoît Battistelli**, Président du Conseil d'administration du CEIPI, Ancien Président de l'OEB

**Présidence** : **Matthieu Dhenne**, Avocat à la Cour, Président de l'Institut Stanislas de Boufflers

### 10h00 – Validité des brevets : les spécificités françaises

**Renaud Fulconis**, Conseil en propriété industrielle, Mandataire en brevets européens

### 10h30 – Les relations du droit des brevets et du secret des affaires à l'aune de la loi du 30 juillet 2018

**Bertrand Warusfel**, Professeur à l'Université de Paris 8, Avocat à la Cour

## 11h00 – Pause café

### 11h30 – Les aspects de la loi PACTE relatifs au droit des brevets

**Emmanuel Py**, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne, Chargé d'enseignement au CEIPI et Chercheur au CREDIMI (UMR 6295)

### 12h00 – Table ronde : les particularités de la jurisprudence française relative au droit des brevets

**Présidence** : **Marie Courboulay**, Ancienne Vice-Présidente de la 3ème chambre du TGI de Paris

**Denis Schertenleib**, Avocat à la Cour, Solicitor (UK)

**Anne-Sophie Schaeffer**, Directrice du département brevet d'Arkéma

**Konstantin Schallmoser**, Rechtsanwalt (DE)

**Didier Patry**, Président de France Brevets

**Loïc Lemercier**, Avocat à la Cour

## 13h00 – Pause déjeuner

**Présidence** : **Lionel Vial**, Conseil en propriété industrielle, Mandataire en brevets européens, Vice-Président de l'Institut Stanislas de Boufflers

### 14h00 – Règles procédurales devant l'OEB : jurisprudence récente et tendances

**Laurent Teyssedre**, Mandataire en brevets européens (Saint-Gobain)

**14h30 – Les enseignements de la « saga Gilead » pour les CCP**

**Marianne Gabriel**, Avocat à la Cour

**15h00 – Le critère de la plausibilité : suffisance ou activité inventive ?**

**Ombeline Degrèze-Péchade**, Avocat à la Cour

**15h30 – Pause café**

**16h00 – Impact du Brexit sur le droit des brevets**

**Pierre Sellal**, Ambassadeur de France, Ancien représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne à Bruxelles

**16h30 – La brevetabilité de l'intelligence artificielle à l'OEB**

**Jean-Marc Deltorn**, Examineur auprès de l'OEB

**17h00 – Les harmonisations attendues de la JUB**

**Pierre Véron**, Avocat à la Cour, Président honoraire de l'EPLAW

**17h30 – Table ronde : Enjeux et perspectives de la JUB**

**Présidence** : **Christophe Geiger**, Professeur des Universités, Directeur général du CEIPI

**Didier Intès**, Conseil en Propriété Industrielle, Professeur associé au CEIPI, Mandataire en brevets européens

**Benoît Battistelli**, Président du CA du CEIPI, Ancien Président de l'OEB

**Pierre Véron**, Avocat à la Cour, Président honoraire de l'EPLAW

**Thierry Sueur**, Vice-Président affaires européennes et internationales Air Liquide, Président de l'UJUB

**Ronan Le Gleut**, Sénateur (sous réserve de disponibilité)

**Margot Fröhlinger**, Directrice Principale pour le brevet unitaire de l'OEB

**Matthieu Dhenne**, Avocat à la Cour, Président de l'Institut Stanislas de Boufflers

**18h30 – La JUB et les enjeux en termes de formation et de recherche : la contribution du CEIPI**

**Xavier Seuba**, Maître de conférences au CEIPI, co-directeur du DU CEIPI sur le Contentieux des brevets en Europe

**18h45 – Allocution de clôture**

**Pierre Véron**, Avocat à la Cour, Président honoraire de l'EPLAW

**19h15 – Cocktail et remise des diplômes du CEIPI**

## THÉMATIQUE

Les développements de la jurisprudence récente en matière de droit des brevets .

La ratification par la France de l'Accord relatif à la Juridiction Unifiée du Brevet tend, en outre, à renouveler les perspectives pour les plaideurs.

Ces nouvelles interrogations constituent autant d'occasions de profiter des éclaircissements de spécialistes de la matière et de débattre.

Ce Colloque vous est proposé par l'Institut Stanislas de Boufflers, le CEIPI, et l'AACEIPI.

Son programme a été élaboré par un Comité scientifique composé de Matthieu Dhenne, de Lionel Vial et de Christophe Geiger.

Entrée sur présentation d'une pièce d'identité avec inscription préalable obligatoire (en indiquant nom, prénom, date et lieu de naissance) avant le 12 octobre 2018 auprès de Monsieur Julien Brosse

[julien.brosse@institutboufflers.org](mailto:julien.brosse@institutboufflers.org)  
(dans la limite des places disponibles)



Inscription gratuite pour les membres de l'Institut Stanislas de Boufflers (voir les modalités d'adhésion en ligne)

Tarif normal : 150 Euros

August &  
Debouzy  
8 avenue de  
Messine  
75008 Paris